



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

CROISIERE EN GRECE

Du 11 au 25 mai 2024

*14 jours de navigation côtière à partir de Lavrio
Sur un CATAMARAN LAGOON 400S2*

Nombre de places : 6 équipiers + 2 encadrants

Finalisation des inscriptions avant le 04/02/2024

2024/016/BP éd. 01



On les surnomme les îles des Cyclades grâce au cercle qu'elles dessinent autour de l'île de Délos. Louez un bateau à moteur ou à voile dans les Cyclades en Grèce et mettez le cap sur le plus connu des archipels grecs avec ses plages paradisiaques. Au long de votre croisière dans les Cyclades en Grèce, vous longerez les magnifiques rocheuses escarpées, dominées par les fameuses églises aux dômes bleus. De l'ambiance festive à Mykonos et à Los, aux anecdotes historiques à Délos, en passant par les sentiers randonneurs d'Andros ou Amorgos, en finissant par le sublime couché de soleil à Santorin... Les Cyclades seront la destination pour une croisière d'exception .

Les meilleurs mouillages : La baie de Mongonissi sur l'île de Paxos, la baie de Caldeira sur l'île de Santorin, les grottes bleues « Galazia Spilia », Sidari, la baie de Laganas dit aussi « la baie des tortues », la plage de Navagio sur l'île de Zakynthos.

Pour les équipiers, aucun niveau spécifique n'est exigé.

La priorité étant la pratique de la voile, il sera demandé aux équipiers de participer à la marche et aux manœuvres du bateau en fonction de leurs connaissances, ainsi qu'aux tâches d'intendance (cours alimentaires, préparation des repas, et rangement.)

Attention :

Suivant la situation sanitaire au moment du départ, des contraintes pourraient apparaître.

Combien ça coûte ?

Avec transport :

Tarif subventionné : 1420€

Tarif non subventionné : 1550€

Sans transport :

Tarif subventionné : 1020€

Tarif non subventionné : 1150€

IMPORTANT : Suite aux efforts du bureau de l'AS, une subvention a été accordée par le CSE AVS Mérignac en 2024 aux retraités pour la pratique sportive.

Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droit.

Chaque bénéficiaire n'a droit qu'à une seule subvention de 130€ par section dans l'année avec un maximum de 390€ toutes sections confondues. Chacun doit donc choisir s'il souhaite en bénéficier sur cette activité ou sur une autre.

Le prix comprend :

- Le vol A/R Paris – Athènes (uniquement pour le tarif avec transport)
Départ prévu le samedi 11 mai de Paris ORLY
Retour prévu le samedi 25 mai
- Les transferts A/R aéroport.
- La croisière avec hébergement à bord (4 cabines doubles).
- Les frais de gasoil et de gaz du bateau.
- Les frais de port et les taxes de mouillage.
- La literie et les serviettes.

Sont à la charge des participants (cf. organisation générale) :

- Le trajet A/R domicile/aéroport/Domicile.
- Les frais de repas (prévoir environ 25€/jour/personne).
- Les dépenses personnelles.

Règlement :

Voir la brochure Voile

Un acompte de 1000€ (ou 600€ sans transport) minimum sera demandé à l'inscription avant le 04/02/2024. Le solde avant le 15/03/2024.

Paiement par virement bancaires (compte as Thales voile au crédit mutuel BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 9400 0266 9084 039) ou par CB en ligne (nous demander une facture sumup. **Les frais ajoutés sont actuellement de 0.99%**)

Chef de bord :

Bruno POUPELIN 06 12 89 00 19 e-mail : bruno.poupelin@sfr.fr

Second :

Gérard NEMOZ 06 98 42 07 37 e-mail : gerard.nemoz@cegetel.net



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

CROISIERE EN GRECE
Du 14 au 21 septembre 2024

14 jours de navigation côtière à partir de Skiathos
Sur un CATAMARAN BALI CATSPACE

Nombre de places : 6 équipiers + 2 encadrants

Finalisation des inscriptions avant le 04/02/2024

2024/017/BP éd. 01



Au coeur de la mer Égée, les Sporades sont un archipel rassemblant quatre îles habitées et une constellation d'îlots sauvages. Oubliez tous les clichés sur les îles grecques ! Ici, point de maisons bleues et blanches, de roches brunes et de hordes de touristes. Les Sporades offrent un paysage verdoyant, des eaux turquoise et des maisons aux volets colorés et aux toits de tuiles. Les pins et les oliviers, les plages de sable et les villages à flanc de colline composent un tableau indubitablement méditerranéen. Il est le résultat d'une histoire complexe et millénaire, des Thraces à l'Empire ottoman en passant par Athènes et Byzance.

Pour les équipiers, aucun niveau spécifique n'est exigé.

La priorité étant la pratique de la voile, il sera demandé aux équipiers de participer à la marche et aux manœuvres du bateau en fonction de leurs connaissances, ainsi qu'aux tâches d'intendance (cours alimentaires, préparation des repas, et rangement.)

Attention :

Suivant la situation sanitaire au moment du départ, des contraintes pourraient apparaître.

Combien ça coûte ?

Avec transport :

Tarif subventionné : 870€

Tarif non subventionné : 1000€

Sans transport :

Tarif subventionné : 670€

Tarif non subventionné : 800€

IMPORTANT : Suite aux efforts du bureau de l'AS, une subvention a été accordée par le CSE AVS Mérignac en 2024 aux retraités pour la pratique sportive.

Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droit.

Chaque bénéficiaire n'a droit qu'à une seule subvention de 130€ par section dans l'année avec un maximum de 390€ toutes sections confondues. Chacun doit donc choisir s'il souhaite en bénéficier sur cette activité ou sur une autre.

Le prix comprend :

- Le vol A/R Paris – Skiathos (uniquement pour le tarif avec transport)
Départ prévu le samedi 14 septembre de Paris ORLY
Retour prévu le samedi 21 septembre
- Les transferts A/R aéroport.
- La croisière avec hébergement à bord (4 cabines doubles).
- Les frais de gasoil et de gaz du bateau.
- Les frais de port et les taxes de mouillage.
- La literie et les serviettes.

Sont à la charge des participants (cf. organisation générale) :

- Le trajet A/R domicile/aéroport/Domicile.
- Les frais de repas (prévoir environ 25€/jour/personne).
- Les dépenses personnelles.

Règlement :

Voir la brochure Voile

Un acompte de 600€ (ou 400€ sans transport) minimum sera demandé à l'inscription avant le 04/02/2024. Le solde avant le 15/07/2024.

Paiement par virement bancaires (compte as Thales voile au crédit mutuel BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 9400 0266 9084 039) ou par CB en ligne (nous demander une facture sumup. **Les frais ajoutés sont actuellement de 0.99%**)

Chef de bord :

Eric LARPENT 07 83 75 30 31

e-mail : elarpent@club-internet.fr

Second :

Michel LE GOAS 06 80 27 72 54

e-mail : legoasm@aol.com



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

CROISIERE EN BRETAGNE Du 7 au 10 octobre 2024

*4 jours de navigation côtière à partir du port du Crouesty (Arzon)
Sur un MONOCOQUE OCEANIS 38 DI*

Nombre de places : 4 équipiers + 2 encadrants

Finalisation des inscriptions avant le 14/04/2024

2024/019/BP éd. 01



Le Crouesty



Le port du Crouesty permet un accès facile au golfe du Morbihan en cas de mauvais temps.
Les îles de la baie de Quiberon : Houat ; Hoëdic et Belle Ile, sont également proches.
Si le temps le permet, on peut aussi naviguer jusqu'aux Glénan (à 50 miles tout de même) ou l'île de Groix.

Le transport jusqu'au port n'est pas pris en charge mais on pourra envisager des covoiturages pour l'aller et le retour.

Pour les équipiers, aucun niveau spécifique n'est exigé.

La priorité étant la pratique de la voile, il sera demandé aux équipiers de participer à la marche et aux manœuvres du bateau en fonction de leurs connaissances, ainsi qu'aux tâches d'intendance (courses alimentaires, préparation des repas, et rangement.)

Combien ça coûte ?

Sans transport :

Tarif subventionné : 165€

Tarif non subventionné : 295€

IMPORTANT : Suite aux efforts du bureau de l'AS, une subvention a été accordée par le CSE AVS Mérignac en 2024 aux retraités pour la pratique sportive.

Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droit.

Chaque bénéficiaire n'a droit qu'à une seule subvention de 130€ par section dans l'année avec un maximum de 390€ toutes sections confondues. Chacun doit donc choisir s'il souhaite en bénéficier sur cette activité ou sur une autre.

Le prix comprend :

- La croisière avec hébergement à bord (3 cabines doubles).
- Les frais de gasoil et de gaz du bateau.
- Les frais de port et les taxes de mouillage.

Sont à la charge des participants (cf. organisation générale) :

- Le trajet A/R domicile/port du Crouesty/Domicile.
- Les frais de repas (prévoir environ 25€/jour/personne).
- La literie (duvet ou draps).
- Les dépenses personnelles.

Règlement :

Voir la brochure Voile

Un acompte de 150€ minimum sera demandé à l'inscription avant le 14/04/2024. Le solde 2 mois avant le départ.

Paiement par virement bancaires (compte as Thales voile au crédit mutuel BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 9400 0266 9084 039) ou par CB en ligne (nous demander une facture sumup. **Les frais ajoutés sont actuellement de 0.99%**)

Chef de bord :

Bruno POUPELIN 06 12 89 00 19 e-mail : bruno.poupelin@sfr.fr

Second :

Michel LE GOAS 06 80 27 72 54 e-mail : legoasm@aol.com